

Ecole Jean Carcy, Héricy
Rne0770165I
Procès Verbal du Conseil d'Ecole du 17 octobre 2023

Le Conseil d'Ecole débute à 18 heures. M Grégoire Claude est désigné comme secrétaire de séance. M.Gauthier, directeur, préside la réunion.

Présents :

Directeur : M. Laurent Gauthier,

Enseignants : Mmes Corinne Liatard, Pascale Verjus, Julie Méric, Cécile Amaré et M. Grégoire Claude

Parents d'élèves : Mmes Virginie Lafitte, Elodie Le Meur, Carine Mahé et MM. David Coutisson, Lysian Lahalle, Olivier Tourdes,

M. Yannick Torrès, Maire d'Héricy, Mme Pascaline Coppé Conseillère municipale

Absentes excusées : Mme Sabah Cariou, I.E.N, Mme July Barreau, enseignante

Point 1 : Règlement intérieur du Conseil d'Ecole

A. RÔLE DU CONSEIL D'ECOLE

Après le tour de table et avant de statuer sur le règlement intérieur du conseil d'école, le directeur rappelle le rôle du Conseil d'école.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

1° Vote le règlement intérieur de l'école;

2° Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire;

3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur:

a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement;

b) L'utilisation des moyens alloués à l'école;

c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés;

d) Les activités périscolaires;

e) La restauration scolaire;

f) L'hygiène scolaire;

g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement

h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école;

5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école;

Rappel des trois orientations du projet d'école :

1. *Rendre performants les élèves dans les productions d'écrits*
2. *Améliorer les résultats dans la résolution de problèmes*
3. *Parcours éducatif de santé EPS et Bien-Etre*

6° Donne son accord:

a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article L. 216-1 ;

b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article L. 401-4.

7° Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur :

- a) Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers ;
- b) L'organisation des aides spécialisées.

En fin d'année scolaire, le directeur de l'école établit à l'intention des membres du conseil d'école un bilan sur toutes les questions dont a eu à connaître le conseil d'école, notamment sur la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis qu'il a formulés.

Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée.

B. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ECOLE

Présentation et relecture rapide du document « règlement type du conseil d'école » :

Articles de 1 à 5 les membres

Rappel : sont membres de droit Monsieur le Maire et un conseiller, le directeur, les enseignants qui interviennent à l'école, autant de parents que de classes, un délégué départemental de l'EN. Est invitée l'Inspectrice et peuvent participer sans être membre médecin, infirmière membres du réseau d'aide spécialisée.

Article 6 traite du devoir de réserve à l'égard d'un élève ou d'une famille.

Articles 7,8,9 traitent de l'organisation du CE, de l'envoi des convocations et de la présentation de l'ordre du jour

Article 10 traite du vote à main levée. Toute question à l'ordre du jour peut faire l'objet d'un vote.

Article 11 traite d'un point à l'ordre du jour appelé « questions diverses »

Articles 12, 13 traitent de l'établissement et du suivi des PV des CE

Article 14 traite du bilan final des CE de l'année

Articles 15, 16 indique la durée du mandat de chaque membre et de la possibilité de changer ce présent règlement (majorité des 2/3)

Après relecture du document « règlement intérieur du conseil d'école », le directeur propose de revenir sur l'article 12 traitant de l'établissement des procès-verbaux de Conseil d'Ecole.

Lors des années passées, les procès-verbaux étaient écrits alternativement par les enseignants, les parents d'élèves et les représentants de la Mairie en validation avec le directeur de l'école. En conseil des Maîtres, les enseignants se sont mis d'accord pour proposer que les procès-verbaux soient maintenant écrits par les enseignants et validés après relecture des représentants de parents et de la Mairie.

Quelle est la position des parents et de la Mairie ?

Un débat est proposé.

Une délibération votée statuera sur l'article 12 pour l'année à venir.

Suite à un vote, la mairie et les parents acceptent de déléguer la rédaction du compte-rendu du conseil d'école (0 vote contre, 0 abstention).

Point 2 : Règlement intérieur de l'école

a. Le directeur informe que le règlement intérieur doit être modifié suite à une décision ministérielle en relation avec le harcèlement et les mesures prises à son encontre.

Lecture du message reçu concernant la circulaire

→ Vous voudrez bien veiller à insérer dans le règlement intérieur de votre école de l'année scolaire en cours (voté lors du premier conseil d'école) les dispositions suivantes dans la section :

Récompenses – Réprimandes - Sanctions / Mesures spécifiques

" les dispositions du décret n°2023-782 du 16 août 2023 relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements scolaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale pourront être mises en œuvre lorsque le comportement intentionnel et répété d'un élève fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un autre élève de l'école".

En effet, les décrets n°2023-777 du 14 août 2023 et n°2023-782 du 16 août 2023, la circulaire MENE2310475C du 13 juin 2023 ainsi que la LOI n° 2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire viennent modifier les dispositions du Règlement type départemental, dès lors une version actualisée vous parviendra en fin d'année scolaire.

b. en rapport avec le droit à l'image et à la personne :

Suite à un conseil de la conseillère de vie scolaire départemental, le directeur et le conseil des Maîtres proposent d'insérer « l'interdiction pour les élèves d'apporter à l'école des objets connectés ou permettant la prise de son ou d'image (montres connectées). »

A l'issue de cette présentation, un vote sera proposé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil d'école.

Point 3 : Bilan de rentrée

Les effectifs de l'école sont portés à 153 élèves. 155 étaient attendus.

3 élèves sont attendus après les vacances de Toussaint, l'effectif sera donc de 156 : 1 élève dans la classe de CE1CE2 de M. Claude, 2 élèves dans la classe de CM1 de Mmes Amaré et Barreau.

Effectifs de classe :

CP 24 élèves CPCE1 27 CE1CE2 23+1 CE2 27 CM1 24+2 CM2 28

Les enseignants ont pu faire une rentrée sereine et constatent un climat scolaire agréable et sans souci. Toutes les réunions de parents se sont déroulées dans les deux semaines qui ont suivi la rentrée.

L'étude (surveillée) a été mise en place à partir du 2 octobre et se déroulera les lundis, mardis et jeudis. Elle rencontre un fort succès.

6 élèves ont été proposés ou le seront au Tremplin. Un élève est pris en charge actuellement.

Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) ont commencé avec des étayages d'apprentissages en Mathématiques et en Français. Les APC se déroulent le midi pour une demi-heure, 2 fois par semaine.

Les enseignants soulèvent le problème de leur responsabilité lorsque des élèves sont à raccompagner ou à aller chercher à la salle du Clos en temps de pluie.

La mairie n'a pas de solution matérielle ou humaine à proposer, M. Gauthier propose de demander l'avis de Mme l'inspectrice.

Point 4 : Déroulement et résultats des élections de parents d'élèves

La préparation des élections a été faite au mois de septembre.

Le vote a eu lieu dans la semaine du 6 au 13 octobre. Le dépouillement a été effectué le 13 octobre.

252 parents ont été appelés à élire l'association de parents d'élèves (ALPEH) qui les représenteraient aux conseils d'école. 126 ont voté (soit 50 % de participation) mais 111 votes seulement ont été comptabilisés car 15 ont été déclarés blancs ou nuls à cause d'un défaut de respect de la procédure de vote ou à cause de la présence d'inscriptions sur les bulletins.

L'ALPEH a donc été élue et les représentants sont :

- pour les titulaires : Élodie Le Meur, Émilie Lefèvre, Rémi Olive, Carine Mahé, Virginie Lafitte, Olivier Tourdes.
- pour les suppléants : Élise Destison, Lysian Lahalle, Anneclaire Forget, David Coutisson."

Point 5 : Activités pédagogiques engagées

Au niveau de l'école, pour la période 1, voici le bilan des actions pédagogiques de l'école.

Les enseignants ont participé et/ou organisé

- aux journées du patrimoine le 18 septembre, en collaboration avec l'association Histoire et Patrimoine d'Héricy. Visite de l'exposition « Le chemin de fer à Héricy de 1893 à nos jours ». Participation avec des dessins et des travaux documentaires.
- à la journée du sport en collaboration avec les parents d'élèves et l'ALPEH le 20 septembre,
- la participation au Festival des Briardises, spectacle de théâtre « La mouche », le 5 octobre, cofinancé par la mairie et la coopérative scolaire.

- les évaluations nationales pour les classes de CP, CE1 et CM1. Ces évaluations sont appelées à être analysées d'une façon globale en conseil de cycle. Les CE2 ont participé également à des évaluations permettant l'étalonnage des évaluations nationales CM1 ..
- les activités EPS menées par Manon Brettes avec un cycle Athlétisme. Une séance par classe soit le mardi soit le vendredi après-midi. La période 2 portera sur la pratique du hockey. Cela permettra à la mairie d'organiser des manifestations, sans nécessiter de déplacer le matériel d'EPS, d'une semaine à l'autre. Ces interventions sont financées intégralement par la mairie, l'équipe pédagogique en profite pour remercier la mairie pour le financement de ces interventions.

Point 6 Projets à venir ECOLE

Santé : les visites de l'infirmière sont prévues.

Les classes se sont déterminées pour des sujets de santé qui pourront être abordés par Mme Forest, infirmière au collège A. Beltrame.

- CP Hygiène de vie (dormir, s'alimenter, faire du sport...)
- CE1 Les dents
- CE2 Le danger des écrans
- CM1 La puberté
- CM2 Education à la sexualité

Sécurité : prise de contact avec la SNCF pour une action de prévention pour la voie ferrée (cycle 3).

Développement durable : les visites du SMICTOM sont prévues pour les différentes classes.

Les CP et les CE1 sont en attente d'une date pour les animations suivantes : tri des déchets / tri et recyclage.

Les CE2 pourront suivre une animation sur le compostage le jeudi 30 novembre.

L'animation sur les thèmes de l'alimentation durable et de la lutte anti-gaspi auront lieu le mardi 28 novembre pour les classes de CM1 et de CM2.

Un bac de recyclage est à disposition à l'école afin de collecter le matériel plastique usagé.

Citoyenneté :

Madame Verjus se propose d'accompagner les élèves volontaires de l'école Jean Carcy pour la commémoration du 11 novembre. A cette occasion, ils chanteront la Marseillaise. La commémoration débutera à 9h45.

Le Conseil des Maîtres accepte la proposition de l'ALPEH pour faire venir Mme Bray, ergothérapeute, pour une intervention sur le handicap à destination du cycle 3.

Le jeudi 9 novembre aura lieu la journée nationale de lutte contre le harcèlement. Les enseignants ont décidé d'aborder ou d'évoquer le sujet dans leur classe.

Sport : les séances de piscine commenceront après les vacances de Toussaint. Les séances sont massées c'est-à-dire étalées sur deux semaines.

Les dates sont les suivantes :

- pour les CPCE1 et CE1CE2 : du lundi 6/11 au vendredi 17/11
- pour les CE2 et CM2 : du lundi 4/12 au vendredi 15/12
- pour les CP : du lundi 22/04 au vendredi 3/05 2024

Des évaluations sont passées en fin de CE2 et en fin de CM2.

L'aisance aquatique s'adresse aux non-nageurs. Elle est à distinguer de l'apprentissage des nages codifiées. Elle vise à une expérience positive de l'eau et une adaptation au milieu aquatique. La séance se construit dans un bassin où l'élève n'a pas pied, sans matériel d'aide à la flottaison et sans groupes de niveau.

Anglais : Suite à une question de l'ALPEH, après information auprès de Mme Cariou, le directeur rappelle que cet enseignement doit être dispensé par les enseignants de l'école. Par ailleurs, il rappelle que des professeurs du second degré peuvent intervenir au premier degré. Etant donné que c'est un point qui préoccupe beaucoup les parents, une solution en interne est proposée par M. Gauthier : un décloisonnement est à l'étude pour la période 2 (classes de CM2/CPCE1).

Il est prévu de construire une programmation annualisée intégrant toutes les classes de l'école afin de répondre aux besoins des élèves.

Projets participatifs et associatifs ALPEH ou Mairie :

Pour les propositions de l'ALPEH, le Conseil des Maîtres accepte les propositions de vente de chocolats pour Pâques et de vente de gâteaux à chaque fin de période le vendredi.

Les propositions de confection d'objets pour Noël et de vente d'objets personnalisés ne sont pas retenues.

Après discussion, l'équipe pédagogique accepte de rediscuter de la vente d'objets personnalisés. De même que l'équipe enseignante n'a pas retenu la proposition de participer à la fête de Noël : chants et dessins.

Pour ce qui concerne la fête d'école, rien n'a encore été décidé par les enseignants.

M. le Maire informe le conseil d'école de la possibilité d'utiliser l'estrade et le parc, ainsi que la salle de l'Orangerie. L'école maternelle a réservé la date du vendredi 14 juin pour une manifestation de fin d'année.

Une proposition de vote pour le choix d'une œuvre concernant le passage souterrain en contrebas de la voie ferrée a été faite par M. le Maire. Les enseignants ont proposé de faire voter toutes les classes.

M. le Maire propose de faire intervenir le policier municipal, (M. Demichel) M. Révillon, pour faire passer le permis piéton et le permis vélo. Rq : M. Demichel est adjoint à la sécurité. Le policier municipal se nomme M. Revillon.

Projets à venir CLASSES

Chaque enseignant est invité à proposer ses différentes initiatives, projets ou actions menés ou à venir.

Les enseignants n'ont pas encore prévu de sorties avec transports scolaires.

Mme Méric a proposé un projet de jardin aux abords de l'école en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement.

M. Gauthier souhaitait organiser des sorties à vélo, mais peu de parents se sont proposés pour encadrer ces sorties. Ce projet ne pourra malheureusement avoir lieu cette année.

A l'initiative de M. Gauthier, la classe de CM2 bénéficie d'un blog de classe.

M. Gauthier et Mme Amaré ont prévu de visiter le musée de Barbizon, une partie à l'intérieur du musée et une partie pratiques artistiques en forêt.

M. Claude met également en place un blog de classe afin de faciliter la communication entre tous les membres de la communauté éducative.

Mme Amaré et Mme Méric souhaitent participer au concours de Scrabble. Mme Amaré souhaite participer au concours régional avec sa classe.

Mme Amaré a également prévu une rencontre avec une autrice après l'étude d'un ouvrage en classe.

Mme Verjus prévoit une fête au 100ème jour d'école.

Point 7 Projets NEFLE (Notre Ecole, Faisons-La Ensemble)

a. projet « apprendre les mathématiques par les jeux de société »

Ce projet est validé. Son commentaire a été le suivant « Projet intéressant qui mérite d'être mis en œuvre ». Il porte à une hauteur de 7 500 euros.

Pour historique, un premier devis a été rédigé l'année scolaire précédente. C'était un devis de matériels et inscriptions à des concours mathématiques. Pour l'améliorer, les enseignants ont souhaité demander une formation en ludo-pédagogie qui a été acceptée dans le plan de formation de cette année scolaire.

Son coût est de 450 euros et demande donc l'établissement d'un nouveau devis global.

Ce nouveau devis sera un des points du prochain conseil des maîtres le 7 novembre.

b. Le projet numérique, après avoir été accepté par la commission départementale « Projet intéressant qui mérite d'être accompagné » est toujours en cours de validation. Il porte à la hauteur de 15 000 euros.

Le Conseil des Maîtres rappelle les conditions d'utilisation des TNI : problème de la lampe classe de Mme Amaré, problème de luminosité et de définition classes de M. Claude et Gauthier.

M. le Maire précise que le changement d'ampoule n'est pas suffisant pour retrouver l'efficacité du tableau de Mme Amaré. Le matériel semble obsolète.

M. le Maire se propose d'apporter son aide à l'équipe pédagogique en contactant les services de l'éducation nationale. Dans l'intervalle, M. le maire propose de fournir une aide matérielle (vidéoprojecteur, écran).

Point 8 Sécurité

a. Alerte incendie

Un exercice incendie a été fait le lundi 2 octobre. Elèves et enseignants étaient prévenus.

Tout a été conforme avec l'évacuation des classes CM2, CE2 et CE1/CE2 au fond de la cour de récréation. Les autres classes se sont rassemblées sur le parking du Clos : CP, CP/CE1 et CM1.

L'exercice s'est déroulé en 2 minutes.

Un deuxième exercice sera effectué dans le courant de l'année.

b. Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)

Le PPMS a été rédigé et réexaminé par le directeur qui a repris les éléments du précédent PPMS et a remis à jour certaines données ou informations.

Le PPMS prévoit deux cas : l'alerte intrusion ou les risques majeurs.

Deux systèmes de sécurité sont possibles : les coups de sifflets répétés ou le déclenchement d'un voyant lumineux silencieux.

Le sifflet indique qu'il faut se protéger en s'échappant ; le voyant lumineux qu'il faut se protéger en s'enfermant. M. Claude (bâtiment neuf) et M. Gauthier (bâtiment ancien) sont responsables des alertes.

A l'intérieur, les lieux de retranchement sont les classes.

Pour éviter d'être visibles de l'extérieur, les élèves sont invités à se retrancher sur le palier rdc (CP et CP/CE1) ; le palier semi-étage (CE2) ; le palier étage CE1/CE2 côté bâtiment neuf ; le palier étage côté bâtiment ancien ; le couloir CM2.

A l'extérieur, selon les cas de figure d'intrusion ou de risque, 3 lieux sécurisés sont prévus :

- la salle du Clos
- la salle de l'Orangerie
- le parking du parc de la mairie.

La date de l'exercice de mise en sécurité « alerte risques majeurs » sera déterminée au niveau académique. Pour information, l'an passé, l'exercice devait durer une heure avant la date du 7 décembre 2022.

c. Suite à l'assassinat d'un professeur le vendredi 13 octobre, tous les établissements scolaires sont passés en plan Vigipirate Sécurité renforcée risque attentat.

Une liste de mesures a été prescrite :

Contrôler strictement et impérativement l'accès des personnes à l'entrée des établissements et signaler dans les mêmes conditions tout mouvement ou présence suspects à l'entrée ou aux abords sans délai via le 17 ;

- Contrôler visuellement les sacs à l'entrée de toute personne pénétrant dans l'enceinte de l'établissement (élèves comme adultes) ;
- Contrôler et relever l'identité des personnes extérieures de façon systématique ;
- Signaler aux forces de l'ordre tout individu, véhicule ou objet suspect aux abords immédiats et à l'intérieur du site ;
- Éviter tout attroupement d'élèves ou d'adultes devant les établissements ;
- Veiller à la sécurisation de tous les produits dangereux présents dans les laboratoires ou les ateliers et susceptibles de constituer une menace par un usage détourné ;
- En cas d'intrusion d'un individu suspect ou menaçant, ne pas hésiter à déclencher le PPMS intrusion/confinement et à alerter les forces de l'ordre.

M. le Maire pose la question de l'ouverture des portes à la sortie de 16h30 pour les classes de CP et de CP/CE1 (accès parking du clos). La question sera posée au CPC EPS.

Aux vues de l'actualité, il est convenu de s'enfermer dans la salle du Clos durant les séances de sport. La mairie fournira deux jeux de clés pour permettre la rotation des classes.

Point 9 Coopérative

Une assemblée générale de l'association « Usep les hirondelles » a été tenue pour un renouvellement des membres du bureau.

Un compte-rendu de l'AG est demandé par la mairie, il sera fourni prochainement.

Ont été élus : M. Gauthier, président de l'association, Mme Verjus reste trésorière et Mme Amaré sera secrétaire.

Un appel de don à la coopérative a été fait le 6 octobre auprès des parents.

Un bilan de coopérative scolaire sera fait par Mme Verjus.

Il reste à faire les changements de signature et de procuration auprès de la Banque Postale.

Le Conseil d'Ecole se termine à 20h15

Le deuxième Conseil d'Ecole se déroulera le lundi 4 mars 2024.

Le directeur de l'école

Laurat Gauthier
pautt

Le secrétaire de séance

 G. Claude